

Rapport conjoint du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme.

“La situation des défenseurs des droits de l'Homme dans les Amériques”

Note conceptuelle

1. Contexte

Le 19 novembre 2014, la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) et le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH) ont signé une déclaration conjointe pour définir un cadre général visant à renforcer leur coopération.

Le 25 octobre 2017, le HCDH et la CIDH ont lancé un "mécanisme d'action conjointe pour contribuer à la protection des défenseurs des droits humains dans les Amériques" afin de mieux planifier, renforcer et systématiser de manière stratégique la coopération dans ce domaine. Le mécanisme d'action conjointe s'inscrit dans le cadre du plan stratégique 2017-2021¹ de la CIDH et du plan de gestion 2018-2021² du HCDH.

Le mécanisme d'action conjointe vise à contribuer à la protection des défenseurs des droits humains, tels que définis à la fois par les Nations unies et le système régional des droits humains. La Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme fait référence aux défenseurs des droits humains en tant "qu'individus, groupes et associations contribuant à l'élimination effective de toutes les violations des droits de l'Homme et des libertés fondamentales des peuples et individus"³. La CIDH a établi que "toute personne qui, d'une manière ou d'une autre, promeut ou cherche à assurer la réalisation des droits de l'Homme et les libertés fondamentales, au niveau national ou international, doit être considérée comme un défenseur des droits humains"⁴.

Dans ce cadre, le HCDH et la CIDH ont convenu de publier un premier rapport public conjoint sur la situation des défenseurs des droits humains dans les Amériques. Il a également été convenu qu'un deuxième rapport public conjoint portant sur les expériences et les enseignements tirés en matière de protection des défenseurs des droits humains dans les Amériques serait élaboré.

2. Objectif

Le rapport conjoint sur la situation des défenseurs des droits humains dans les Amériques contribuera à renforcer la stratégie commune du HCDH et de la CIDH pour la protection des défenseurs des droits humains dans la région et pourrait servir d'exemple pour la coopération entre le HCDH et d'autres mécanismes régionaux.

Le rapport examinera le contexte social et l'environnement dans lequel les défenseurs opèrent dans la région, y compris les facteurs de risque et les formes de discrimination transversale. Dans ce contexte, le rapport intégrera systématiquement une analyse relative au genre afin de mettre en lumière les différents contextes, obstacles et attaques auxquels les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les défenseurs LGBTI sont confrontés. Il identifiera également les défenseurs qui sont ou ont été ignorés dans les statistiques et rapports, tels que les défenseurs des droits fonciers et de l'environnement, les défenseurs des droits des populations autochtones, les défenseurs des droits des femmes, les défenseurs LGBTI, et les défenseurs des droits des enfants, entre autres. Le rapport décrira également les types de menaces et d'attaques auxquelles ils sont confrontés, tout en tentant d'identifier les tendances relatives aux types d'auteurs de violations à leur rencontre.

¹ CIDH, Plan de développement stratégique 2017 – 2021, OEA/Ser.L/V/II.161, 20 mars 2017, disponible sur: <http://www.oas.org/en/iachr/mandate/StrategicPlan2017/docs/StrategicPlan2017-2021.pdf>.

² HCDH, Plan de gestion 2018 – 2021, HRC/None/2018/17/Rev.1, Juillet 2018, disponible sur: https://www2.ohchr.org/english/ohchrreport2018_2021/OHCHRManagementPlan2018-2021.pdf.

³ Nations unies, "Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus", A/RES/53/144, 8 mars 1999, préambule.

⁴ IACHR, Deuxième rapport sur la situation des droits humains dans les Amériques, OAS/Ser.L/V/II. Doc. 66, 31 décembre 2011.

Le rapport mettra aussi en lumière les bonnes pratiques ainsi que les déficiences du cadre juridique, institutionnel et de politiques publiques en matière de respect, de prévention, d'enquête et de protection dans ce domaine. Il conclura avec des recommandations.

Le rapport couvre la période entre janvier 2016 et mai 2019 et couvrira la région des Amériques. Sa publication est planifiée pour la fin 2019.

3. Méthodologie

Le rapport se basera sur:

- Un questionnaire distribué aux acteurs concernés, notamment les défenseurs des droits humains, les organisations de la société civile, les réseaux, les mouvements, les États Membres, ainsi que les institutions nationales des droits humains;
- L'analyse des rapports publics des États, des milieux académiques et de la société civile sur les défenseurs des droits humains dans les Amériques;
- Les données officielles, lorsqu'elles sont disponibles;
- L'analyse des mesures de précaution et provisoires ordonnées par le système interaméricain;
- L'analyse des recommandations des mécanismes universels des droits humains, y compris celles émanant de l'examen périodique universel, des rapporteurs spéciaux et des organes conventionnels de traités concernant les défenseurs des droits humains;
- Les cas spécifiques suivis par les présences du HCDH dans la région, ainsi que les rapports qu'elles ont publiés à ce sujet.

4. Contact

Pour toute question concernant ce rapport, veuillez communiquer avec adesouza@ohchr.org
